

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.06.12- 05****ACTE : 7.5.1.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 26 juin à 18 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BAIADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD, M. BADOE A M. BAÏDA

Excusé / Absent :

Secrétaire : MME LARONDE ISABELLE

Date de la convocation : 22/06/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 15

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MONTEE EN GAMME DE LA MAISON FRANCE**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de d'acquisition de Mobilier et de matériel informatique pour aménager la MAISON FRANCE et dont le coût prévisionnel s'élève à 10 338.11 € HT soit 12 405.74 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du fond régional d'intervention (FRI)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 10 338.11 € H.T.

- DETR : 50 % de l'intégralité du programme
 - 10338.11 €*50% = 5 169.06
- FRI : 30 % du matériel informatique
 - 995.93
- Autofinancement communal : 50 % du mobilier et 20 % du matériel informatique =
 - 10 338.11 – 5 169.06 – 995.93 = 4 173.12 € HT / 5 007.75 TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 3^e trimestre de l'année en cours.

Sans la présence de :

- Claire BASSO GUICHARD (salariée de l'association AQPS)
- Dominique DENIS / Isabelle LARONDE (membres du bureau de l'association AQPS)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ARRETE** : le projet d'acquisition de Mobilier et de matériel informatique pour aménager la MAISON FRANCE

- **ADOpte** : le plan de financement
- **DECIDE** : de demander des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du fond régional d'intervention (FRI)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,

François LE MOING